

Flash réglementaire N°35

Bonjour,

Ce flash est établi à partir d'un suivi des principaux sites réglementaires. Il a pour objectif de présenter les actualités légales et réglementaires françaises, européennes et internationales, ainsi qu'une sélection des principales informations publiques communiquées par les associations professionnelles.

Vous trouverez ci-après la veille réglementaire pour la période du **1^{er} janvier au 15 Janvier 2024**.



Sujet LCB-FT



Important



Publication / newsletter / avis



Sujet en cours de discussion / consultation



Deadline



Accord de composition / Sanction rendue

A RETENIR



- 01/01/2024 – L'**AMF** modifie sa doctrine relative au **régime applicable aux prestataires de services sur actifs numériques (PSAN)**. ([Pour plus de détails](#))



- 01/01/2024 – L'**AMF** a publié l'**instruction DOC-2012-07** concernant le **traitement des réclamations** dont la mise à jour du 04 juillet 2023 prend effet au 1^{er} janvier 2024. ([Pour plus de détails](#))



- 01/01/2024 – **Questions-réponses** de l'**AMF** relatives au régime applicable aux conseillers en investissements (CIF). Ce texte précise les activités qui relèvent du statut de **CIF**, ses obligations, ainsi que les règles **du démarchage bancaire ou financier** pour les prestations de conseil. ([Pour plus de détails](#))



- 02/01/2024 – Rappel **par l'AFG** de la publication par l'**ESMA** de son projet final pour les **RTS ELTIF**. ([Pour plus de détails](#))



- 05/01/2024 – L'**ESMA** communique sur les orientations relatives au transfert de données entre les référentiels centraux dans le cadre des règlements **EMIR** et **SFTR**. ([Pour plus de détails](#))



- 10/01/2024 – Première analyse **de l'ESMA** quant à l'exposition aux risques liés à l'immobilier sur le marché des valeurs mobilières et des fonds d'investissement. ([Pour plus de détails](#))



- 12/01/2024 – **Chiffres clés 2022 de la gestion d'actif** : Panorama complet qui traite des **données financières**, du **dispositif de contrôle**, et **des fonds propres requis** au sein des sociétés de gestion. ([Pour plus de détails](#))

INFORMATION



- 05/01/2024 – **Rapport de l'ASPIM présentant les chiffres clés et l'évolution du label ISR** pour les fonds immobiliers au cours de l'année 2023. ([Pour plus de détails](#))



- 08/01/2024 – Les trois autorités européennes de supervision (**ESMA, EBA, EIOPA**) ont publié un document de consultation sur les **projets de normes techniques d'exécution** (ITS) concernant les tâches des organismes de collecte et les fonctionnalités du point d'accès unique européen (ESAP). ([Pour plus de détails](#))



- 11/01/2024 – **L'ESMA** a lancé une **action de surveillance commune** avec les ANC dans le but d'**évaluer la mise en œuvre des contrôles pré-négociations** (PTC) par des entreprises d'investissement de l'UE utilisant des **techniques de trading algorithmiques**. ([Pour plus de détails](#))



- 09/01/2024 – **Liste des contreparties** centrales de pays tiers reconnues pour offrir des services et activités au sein de l'Union. ([Pour plus de détails](#))



- 15/01/2023 – **L'ACPR** dévoile son **programme de travail** pour l'année **2024**. ([Pour plus de détails](#))

POINT D'ATTENTION



- 04/01/2024 – Le 13 décembre 2023, le **tribunal correctionnel de Paris** a sanctionné une **manipulation de marché** ayant fait l'objet d'un signalement de **l'AMF**. Il a été prononcé à l'encontre du dirigeant d'une société X, les peines suivantes : 24 mois d'emprisonnement, inéligibilité de 5 ans et confiscation de 403 781 €.

Les griefs notifiés portent sur deux types de manipulations du cours sur le titre de la société:

- d'une part, le **passage d'ordres ayant donné des indications fausses ou trompeuses** sur le cours du titre X ou ayant fixé le cours du titre X à un niveau anormal ou artificiel ;
- d'autre part, le recours à des procédés fictifs ou à toute autre forme de tromperie ou d'artifice, correspondant à une **manipulation de type bouilloire** (ou « pump and dump ») ayant fait monter le cours de bourse de 477% en quelques mois. ([Pour plus de détails](#))



- 09/01/2024 – Le 09 janvier 2024, la **Commission des sanctions de l'AMF** a prononcé à l'encontre de la société **SPI** et de son dirigeant à l'époque des faits, une **interdiction temporaire d'exercer l'activité de CIF** pendant une durée de 2 ans. Elle a en outre infligé une **sanction pécuniaire** de 20 000 euros à **SPI** et de 10 000 euros à son ancien dirigeant.

Les griefs notifiés portent sur le non-respect :

- Des obligations **d'établir une documentation conforme à la réglementation, d'informer la clientèle de manière claire, exacte, et non trompeuse** et de ne pas recevoir des fonds autres que ceux destinées à rémunérer son activité ;
- Des obligations en matière d'identification et de **gestion des conflits d'intérêts**
- Des obligations en matière de **lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme** ; ([Pour plus de détails](#))



Cabinet spécialisé en conformité, contrôle interne et veille réglementaire qui a pour vocation de travailler aux côtés des sociétés de gestion (SGP) et autres prestataires de services d'investissement (PSI).

DISCLAIMER

Les informations, données et analyses contenues sur ce document ne peuvent en aucun cas être assimilées à des prestations de services ou de conseil rendues par leurs auteurs. Aussi, elles ne peuvent être utilisées comme un substitut à une consultation rendue par une personne professionnellement compétente. En tout état de cause, la responsabilité des auteurs ne pourra en aucun cas être engagée du fait ou à la suite d'une décision prise sur la base des informations, données et analyses présentes sur ce document.

Ce document peut inclure des liens hypertextes vers des sites internet. Le contenu des sites ou des pages de sites tiers sont sous la responsabilité exclusive de leur(s) auteur(s) et ne sauraient engager la responsabilité de Maison de la Compliance.

NOUS CONTACTER

 contact@maisondelacompliance.fr

 01 78 95 60 80

 17 avenue Niel – 75017 Paris

 maisondelacompliance.fr